



Proposition commerciale

Réf. : PR1505-0060

Date : 18/05/2015

Date de fin de validité : 02/06/2015

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

Téléphone: 06.67.96.45.94

Fax: 03.21.11.79.25

Email: frederic@rmedia.fr

Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

SARL COMIMATEX

7, rue de l'arbalète
62500 SAINT OMER

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Objet : réalisation d'un reportage vidéo de 15 minutes environ sur les produits à base de lait ânesse.	0%	1 400,00	1	1 400,00
<u>La prestation comprend :</u> • Le déplacement sur Audruicq, • la captation d'images par 2 cadres, • le montage sur banc numérique, • Le multiplexage des commentaires (voix off) en 3 langues (synchro et bande son à la charge du client) • la remise des 3 clips (1 par langue) compressés au format standardisé h264/AAC (720p) compatible platine DVD/Blu-ray, MAC, PC et export youtube				
<u>Caractéristiques techniques</u> • Vidéo Full HD 1920x1080 ou HD 1280x720 - codec H264/MPEG4 AVC • Format cinéma 24p ou 30p audio AAC • Captation : DSLR Nikon D7000 et/ou Sony HVR-Z5 • Plans larges : NIKKOR 18 - 200 mm 1:3.5 - 1:5.6 Nikkor VR II • Plans moyens : NIKKOR 35mm 1:1.8 G • Portraits : VR Micro-Nikkor 105mm 1:2.8 G				
Une journée d'intervention prévue.				
Les CGV sont disponibles au siège de la société.				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Total HT 1 400,00

Total TTC 1 400,00

Conditions de règlement: 50% à la signature du présent, 50% à la livraison.

La signature du présent devis vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente de R'Média.

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - La prestation livrée reste l'entière propriété de R'Média jusqu'au paiement intégral du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Pénalités exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Taux de pénalité en vigueur. (article L 441-6 du code de Commerce)
Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.